



Commune de Bercher

Contrôle des habitants – nouveautés dès 01.04.2026

Nouvel horaire

	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi
Contrôles des habitants	08:00 – 11:30 13:30 – 16:30		08:00 – 11:30 13:30 – 17:00		

Vous avez la possibilité de prendre rendez-vous **le mercredi après 17:00, et au plus tard à 18:00.**

Voici comment procéder pour fixer un rendez-vous :

- Vous pouvez faire votre demande par téléphone, par courriel, ou en vous rendant directement au guichet.
- Votre demande doit être soumise au plus tard le lundi à 16:00 de la même semaine.
- Une fois votre demande reçue, elle sera confirmée par écrit (par courriel ou avec une feuille de rendez-vous) par le service du contrôle des habitants, afin de valider votre rendez-vous.
ATTENTION : sans confirmation écrite, le rendez-vous ne pourra pas avoir lieu

Démarches administratives

Les démarches suivantes ne nécessitent plus l'obligation d'une présence physique. Elles peuvent désormais être effectuées par écrit, que ce soit par courriel, courrier postal, ou en les déposant directement dans notre boîte aux lettres :

- Arrivée d'une autre commune du canton de Vaud
- Déménagement à l'intérieur de Bercher
- Départ de Bercher
- Demande d'attestation tout type
- Renouvellement des permis (C,B,L,F,N,S)

ATTENTION : Les démarches suivantes nécessitent toujours impérativement une présence physique

- Demande d'une nouvelle carte d'identité Suisse
Nous vous rappelons que le contrôle des habitants est compétent uniquement pour les demandes des cartes d'identité seule. Pour tout autre demande, il est obligatoire de vous rendre au Centre de Biométrie à Lausanne (il est nécessaire de prendre rendez-vous). Vous pouvez trouver plus d'informations sur le site internet de l'état de Vaud <https://www.vd.ch/population/documents-didentite>
- Demande d'un certificat de vie (en cas d'impossibilité de déplacement, une attestation d'un médecin, datée du jour même, est requise.)

Nous vous encourageons également à consulter le site internet de la commune «<https://www.bercher-vd.ch/>» pour toute information complémentaire. En cas de doute, vous pouvez nous contacter par téléphone, par courriel ou via le formulaire de contact disponible sur notre site internet.

La Municipalité